



VALEURS
ACTUELLES

Les Français et l'ordonnance de 1945

Ifop pour Valeurs Actuelles



JF / GJN° 118192

Contacts Ifop :

Jérôme Fourquet / Gautier Jardon

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

MAI 2021

Sommaire

- 1 - La méthodologie	1
- 2 - Les résultats de l'étude.....	4
Le souhait de réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la justice pénale des mineurs	5

- 1 -

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour Valeurs Actuelles

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1 005** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 20 au 21 mai 2021.

Retrouvez gracieusement les sondages et analyses publiés de l'Ifop sur :

Nos applications mobiles



Android



iPhone / iPad

Notre site Internet



www.ifop.com

Les réseaux sociaux



@IfopOpinion



Ifop Opinion

Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE						
<i>Taille de l'échantillon</i>	<i>Si le pourcentage trouvé est...</i>					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3 000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
4 000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
5 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
6 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
8 000	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
10 000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1 000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les résultats de l'étude

Le souhait de réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la justice pénale des mineurs

Question : La justice pénale des mineurs est régie par l'ordonnance du 2 février 1945. Ce texte favorise l'éducation et ne prévoit le recours à l'emprisonnement dans des quartiers pénitentiaires spécialisés pour les mineurs de plus de 13 ans que pour les faits les plus graves. Selon vous, doit-on... ?

	Ensemble des Français Janvier 2006 ¹ (%)	Ensemble des Français Décembre 2011 ² (%)	Ensemble des Français 16-17 Fév. 2017 ³ (%)	Ensemble des Français 20-21 Mai 2021 (%)
• Réformer cette ordonnance pour renforcer les possibilités d'emprisonnement des mineurs délinquants en abaissant la majorité pénale à 16 ans	51	70	61	71
• Garder cette ordonnance telle qu'elle est	48	30	39	29
- Ne se prononcent pas	1	-	-	-
TOTAL	100	100	100	100

¹ Sondage Ifop réalisé pour Acteurs Publics par questionnaire auto-administré en ligne du 21 au 23 juin 2011 auprès d'un échantillon de 965 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. En 2006, l'item était « Réformer cette ordonnance pour renforcer les possibilités d'emprisonnement des mineurs délinquants ».

² Sondage Ifop pour La Lettre de l'opinion réalisé par questionnaire auto-administré en ligne du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011 auprès d'un échantillon de 1 005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

³ Sondage Ifop pour Le Figaro réalisé par questionnaire auto-administré en ligne du 16 au 17 février 2017 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Le souhait de réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la justice pénale des mineurs

Question : La justice pénale des mineurs est régie par l'ordonnance du 2 février 1945. Ce texte favorise l'éducation et ne prévoit le recours à l'emprisonnement dans des quartiers pénitentiaires spécialisés pour les mineurs de plus de 13 ans que pour les faits les plus graves. Selon vous, doit-on... ?

	Ensemble des Français 20-21 Mai 2021 (%)	Réponses selon la proximité politique					
		La France Insoumise (%)	Parti Socialiste (%)	Europe Ecologie Les Verts (%)	La République en Marche (%)	Les Républicains (%)	Rassemblement National (%)
• Réformer cette ordonnance pour renforcer les possibilités d'emprisonnement des mineurs délinquants en abaissant la majorité pénale à 16 ans	71	65	70	49	70	89	80
• Garder cette ordonnance telle qu'elle est	29	35	30	51	30	11	20
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Le souhait d'évolution de l'ordonnance de 1945 sur la justice pénale des mineurs

	Réformer cette ordonnance pour renforcer les possibilités d'emprisonnement des mineurs délinquants en abaissant la majorité pénale à 16 ans	Garder cette ordonnance telle qu'elle est
ENSEMBLE	71	29
SEXE DE L'INTERVIEWÉ(E)		
Homme	73	27
Femme	70	30
ÂGE DE L'INTERVIEWÉ(E)		
TOTAL Moins de 35 ans	56	44
.. 18-24 ans	55	45
.. 25-34 ans	57	43
TOTAL 35 ans et plus	77	23
.. 35-49 ans	73	27
.. 50-64 ans	75	25
.. 65 ans et plus	82	18
PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ(E)		
Actif	70	30
.. Catégorie supérieure	65	35
.. Artisan ou commerçant	67	33
.. Cadre et prof. int. sup.	64	36
.. Profession intermédiaire	71	29
.. Catégorie populaire	72	28
.. Employé	68	32
.. Ouvrier	77	23
Inactif	73	27
.. Retraité	83	17
.. Autre inactif	58	42
STATUT DE L'INTERVIEWÉ(E)		
Dirigeant d'entreprise	67	33
Salarié	70	30
.. Salarie du secteur privé	68	32
.. Salarie du secteur public	76	24
Chômeur	71	29
NIVEAU D'ÉDUCATION		
Diplôme supérieur	62	38
1er cycle (DEUG, licence LMD)	72	28
Baccalauréat	70	30
CAP / BEP	76	24
Pas de diplôme / CEP / BEPC	72	28
CATEGORIE D'AGGLOMERATION		
Agglomération parisienne	65	35
Com. urbaines de province	72	28
Communes rurales	73	27
RÉGION		
Île-de-France	65	35
Province	73	27
PROXIMITÉ POLITIQUE		
TOTAL Gauche	62	38
.. Dont La France insoumise	65	35
.. Dont Parti socialiste	70	30
.. Dont Europe Écologie Les Verts	49	51
TOTAL Majorité présidentielle	72	28
.. Dont La République en marche	70	30
TOTAL Droite	83	17
.. Dont Les Républicains	89	11
Rassemblement National	80	20
Sans sympathie partisane	69	31
VOTE A LA PRÉSIDENTIELLE 2017 (1er tour)		
Jean-Luc Mélenchon	62	38
Benoît Hamon	66	34
Emmanuel Macron	69	31
François Fillon	87	13
Marine Le Pen	84	16